



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0201

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère Varenne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0201**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Village des créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration, design de Rhône-Alpes. Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région et a été créée en 2001 avec l'aide des syndicats professionnels de l'habillement et du textile.

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du Passage Thiaffait accueillant en résidence pendant 23 mois, 10 créateurs dans des ateliers et ateliers-boutiques,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, de la stratégie communication, au soutien logistique.

L'équipe du Village, composée de 5 personnes, accompagne chaque créateur dans sa dimension régionale, nationale et internationale.

L'objectif poursuivi par le Village des créateurs est de favoriser en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de jeunes créateurs et de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design.

Grâce au concours Talents de Mode qu'il organise depuis 2007, le Village détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Le Village est labellisé sur le financement et la post création au titre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE)

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique appuyée sur le levier de la créativité. Celle-ci vise à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une métropole créative.

Le Village des créateurs est un acteur clé de l'approche liée à la créativité conduite par la Métropole de Lyon.

La Métropole, en subventionnant cette association souhaite apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design mais également d'identifier les pentes de la Croix-Rousse comme polarité dédiée aux activités créatives.

b) - Bilan 2014

Dans sa 14^{ème} année d'existence et soutenu par la collectivité depuis ses débuts, le Village des créateurs a accompagné 80 entreprises, dont 12 en résidence au passage Thiaffait, et 68 adhérents. L'année dernière, le Village des créateurs a été soutenu par la Communauté urbaine à hauteur de 200 000 €.

Une quarantaine de porteurs de projets a été reçue et orientée dans le cadre de L_VE. Parmi ceux reçus en 2012-2013, 1 est devenu résident et 4 sont devenus adhérents.

Les chiffres d'affaires cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent 3 331 000 € pour 2014.

La pérennisation des entreprises accompagnées depuis 2001 est de 68%.

En 2014, le Village des créateurs a développé des actions en relations presse notamment par l'intermédiaire d'un attaché de presse parisien et également des événements pour donner plus de notoriété aux marques accompagnées. Le Village des créateurs a été ainsi organisateur d'opérations partenariales avec : les Galeries Lafayette Part Dieu, Bron, Id D'art, Lyon City Design, Marché des soies, exposition pour Bensimon à Lyon et Paris, Paris Design Week, exposition au Palais Royal à Paris, Designers's Days, etc.

Le concours "Talents de mode" également organisé depuis 8 ans par le Village des créateurs est destiné à découvrir et à lancer les talents de la mode de demain. Il offre aux créateurs une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé tant au niveau entrepreneurial/gestion/communication/commercial, etc.

Le Village des créateurs réalise aussi un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix Rousse. C'est un élément d'attractivité très important pour le quartier qui commence à avoir une identité de quartier créatif.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

En 2015, le Village des Créateurs affirme sa position de première structure dédiée "mode déco design" en France et accroît sa notoriété, notamment à travers le concours "Talents de mode".

Le Village des créateurs continuera également les actions suivantes :

- une offre de services proposée à l'attention des résidents et adhérents pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises avec des rendez-vous d'accompagnement individualisés en entrepreneuriat/développement commercial/communication/relation presse, des formations pratiques, des interventions de personnes qualifiées, de la mutualisation de moyens, etc,
- un accompagnement pour la visibilité des marques au niveau régional et national : le Village des créateurs travaille avec un attaché de presse parisien et organise des événements et des expositions à Lyon (Galeries Lafayette, Marché des soies, ID d'art, Lyon City Design, etc.) et également à Paris (Palais Royal, Designer's Days, Paris Design Week, partenariats avec des salons professionnels, etc.),
- un show room presse thématique bimestriel à Paris afin que les marques soient mieux relayées par les média,
- un renforcement des partenariats avec l'Espace Textile, l'Unitex, le Centre technique du cuir et leurs bureaux de styles parisiens (ADC), Only Lyon, la Fédération française du prêt-à-porter féminin,
- un recrutement des talents notamment à travers le concours "Talents de mode",
- une stabilisation du nombre d'entreprises soutenues dans la région autour de 80 (68 adhérents et 12 résidents),
- une participation du Village des créateurs en tant qu'expert jeunes créateurs au comité de développement et de promotion de l'habillement en France.

Enfin, le Village des créateurs continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources. Un club des partenaires a été créé en 2012. En 2014, il compte 24 membres et génère une ressource propre de 24 000 €.

Dans le contexte d'arrivée de l'école Esmod dans ses nouveaux locaux de la rue Burdeau dans les pentes de la Croix-Rousse, le Village des créateurs tissera des liens encore plus fort avec ce partenaire de longue date. Les actions déjà prévues sont de mutualiser des intervenants, d'organiser des ateliers communs. Cette arrivée d'Esmod dans les pentes de la Croix-Rousse confirme la polarité "industries créatives" de ce quartier "mode design" avec un certain nombre d'acteurs de ces secteurs déjà présent et notamment d'autres écoles comme le lycée Diderot la Martinière ou des écoles de coiffure et de maquillage.

Budget prévisionnel 2015

Dépenses	Montant (en € TTC)
personnel (salaires)	226 000
assistance de tiers (consultants formation, accompagnement entrepreneurial, comptables déplacements, presse, documentation, etc.)	84 500
frais généraux (loyers, charges, assurances, entretien des locaux et mise en valeur, etc.)	63 300
communication, talent de mode, publicité, événements, déplacements, réceptions, talents de mode, illuminations	59 500
autres frais	8 200
valorisations en natures (partenariats)	105 850
Total	547 350

Recettes	Montant en euros TTC
mécénat	25 500
subvention Ville de Lyon et illuminations	27 500
subvention Métropole de Lyon	200 000
subvention Région Rhône-Alpes	140 000
location de l'appartement et de salles	6 000
contributions au centre ressources (résidents et non résidents)	36 000
événementiel-mode-crédation-design	3 000
divers	3 500
valorisations en natures (partenariats)	105 850
Total produits	547 350

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de l'Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'action 2015, en complément d'une aide du Conseil régional à hauteur de 140 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2016.

En 2014, le soutien financier apporté par la Communauté urbaine était de 200 000 € ;

Vu ledit dossier :

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P0201574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.